



Montréal, le 28 avril 2022

**Karine Charest**  
Directrice – Affaires corporatives et  
gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
21<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0126**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 30 mars 2022 et dans laquelle vous nous demandez :

*« Serait-ce possible d'obtenir des informations sur le contrat de déneigement pour les centrales secteur Témiscamingue à Notre-Dame du Nord svp ? (circuit, nombre de km, infos sur soumission précédente). »*

En réponse à votre demande, nous vous informons que la centrale hydroélectrique située à Notre-Dame-du-Nord est la Centrale Première Chute. Dans ce secteur, nous trouvons également la Centrale Rapide-des-Quinze et la Centrale Rapides-des-Îles, toutes deux situées à St-Eugène-de-Guigues. Le montant global attribué pour le contrat de déneigement couvrant ces 3 centrales est de 212 865,00\$. Ce contrat a été attribué en date du 29 novembre 2017.

En ce qui concerne les autres renseignements demandés, nous ne pouvons vous les communiquer car il s'agit notamment de renseignements de nature commerciale concernant Hydro-Québec et un tiers, ainsi que des renseignements dont la divulgation comporterait des enjeux de sécurité, que nous traitons de manière confidentielle. À cet égard, nous invoquons les articles 21, 22, 23, 24, 27, 29, 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, lesquels sont joints en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Isabelle Morier pour Karine Charest

p. j.